

LA CONCURRENCE FISCALE ET SOCIALE EN EUROPE, UNE DANGEREUSE REALITE

Pour bien comprendre il faut intégrer un certain nombre de paramètres, j'ai commencé par celui de la délocalisation des entreprises et quelles sont leurs motivations :

La recherche de moindres coûts de production et notamment des coûts salariaux demeure une motivation forte.

Mais, une décision de délocaliser tout ou partie d'une production nationale s'inscrit d'abord dans une stratégie, laquelle dépend de l'environnement de l'entreprise, selon que celle-ci est ou non un sous-traitant.

Voici différents cas de figure :

La délocalisation de nature offensive : celle-ci permet à l'entreprise de se concentrer sur les compétences qu'elle maîtrise le mieux. C'est la recherche de la maîtrise d'une expertise métier d'un haut niveau, et une maîtrise des coûts passant par une délocalisation des productions des produits à faible valeur ajoutée.

Dans ce cas une entreprise peut multiplier par trois ou par quatre son chiffre d'affaires pendant une décennie tout en créant de l'emploi.

La délocalisation de nature défensive : c'est à dire que l'entreprise est confrontée à une situation concurrentielle très forte, elle délocalise massivement sa production pour assurer sa survie.

Exemple concurrence asiatique qui casse les prix de vente, dans ce cas l'entreprise supprime généralement beaucoup d'emplois.

Autre type de délocalisation celle de l'accompagnement : le sous-traitant suit le donneur d'ordre, sous peine de perdre ses clients. On peut observer ce type de comportement par exemple dans l'industrie automobile ou électronique.

La délocalisation fiscale émerge, elle concerne principalement les grands groupes mondiaux, elle consiste à délocaliser une masse fiscale par la délocalisation des sièges sociaux dans les paradis fiscaux. Ainsi, Colgate Palmolive Compagny, dispose d'une cinquantaine de sites en Europe. Elle envisagerait de délocaliser tous ses sièges sociaux européens en Suisse, afin d'échapper à l'impôt sur les sociétés. Ainsi elle peut négocier directement avec Genève un impôt sur les sociétés de 6,4% garanti pendant une dizaine d'années.

Enfin, la mise en concurrence par les coûts peut parfois se faire de manière indirecte. Elle se traduit alors par « l'importation » des conditions d'emploi des salariés des pays à faible coût.

En France, depuis une période récente, des pratiques d'importation du dumping social se développent.

Exemple :

Dans le cadre des dispositions générales de l'OMC (et des directives de services), des salariés peuvent venir travailler en France, sur des projets industriels français, à des coûts semblables à ceux de leur pays d'origine. Par exemple la construction du paquebot Queen Mary 2 aux chantiers de l'atlantique à Saint-Nazaire a été réalisée en employant sur le site des salariés Croates et Indiens (plus de 400 personnes) qui avaient été amenés sur place par un sous-traitant Italien.

Un grand nombre de salariés Polonais ont également travaillé à Saint-Nazaire dans le cadre d'un contrat de sous-traitance de la fabrication de la coque du paquebot à un chantier naval Polonais. Dans un cas comme dans l'autre, ces salariés ont été employés en France aux conditions de leurs pays d'origine.

Dans le secteur des entreprises de haute technologie, les pouvoirs publics constatent en 2004, l'entrée sur le territoire français d'un nombre significatif de ressortissants des pays d'Asie du Sud Est (Chine, Inde, Indonésie, Singapour) et des pays de l'Est européen (Russes surtout). Ces salariés viennent en France dans les entreprises de haute technologie pour y faire des stages jusqu'à six mois, sous couvert de visa de court ou de long séjour.

Bien qu'il soit difficile de les isoler dans le flot des contrats commerciaux classiques ce phénomène pourrait toucher des entreprises de télécommunications ou d'électronique installés en France.

Ces salariés arrivent par le biais de contrats de travail délivrés par l'OMI. Sur un flux annuel d'environ 5500 contrats OMI, 10% d'entre eux en 2004, semblent avoir concerné des ingénieurs en provenance de pays émergents, pour des emplois dans les entreprises de hautes technologie.

Ils remplacent des ingénieurs français, mais leurs rémunérations sont très inférieures. C'est véritablement du dumping social.

Ces deux phénomènes d'importation de dumping social, sont d'autant plus préjudiciables en France que les entreprises ont pu bénéficier d'aides et de crédits pour le développement technologique.

Les profondes différences entre systèmes fiscaux nationaux des pays membres ont pendant longtemps été négligées, considérées comme peu importantes dans le contexte de construction du marché commun.

Il faut attendre la fin des années 80 pour que des premières réflexions sur la concurrence fiscale en Europe apparaissent, alimentées par la crainte que l'achèvement du marché unique ne produise des détournements de trafic. Mais il faut vraiment attendre la fin des années 90 pour que le chantier de l'harmonisation fiscale soit réouvert, notamment dans le domaine de la fiscalité de l'épargne et de celles des sociétés.

Mais fondamentalement, les politiques fiscales de l'Union restent dans le champ des décisions qui doivent être prises à l'unanimité, la Grande-Bretagne en particulier s'étant toujours résolument opposée à toute avancée dans ce domaine.

Avec la mobilité accrue des grandes firmes, et l'élargissement à des pays faisant le choix d'une stratégie fiscale agressive, la concurrence fiscale et sociale entre Etats membres constitue un élément de débat très virulent et controversé.

La concurrence fiscale et sociale est considérée par certains comme une bonne chose, parce que porteuse d'efficience dans le fonctionnement des secteurs publics, et de baisses de charges pour les contribuables. Pour d'autres elle représente une menace pour les Etats notamment en matière de redistribution et de protection sociale.

Regardons les choses d'un peu plus près après la concurrence fiscale voyons la concurrence sociale, les PECO à l'exception de la Pologne, ont des prestations sociales faibles par rapport à la France, l'Allemagne ou l'Italie.

Ainsi les prestations sociales en 2004 représentent de l'ordre de 11% du PIB, en Slovaquie et en Hongrie pour 19% en France, 19,5% en Allemagne, et 17,5% en Italie. La durée de travail y est également plus longue : entre 1950 et 2000 heures par an en République Tchèque et en Pologne contre 1453 heures en France et 1446 heures en Allemagne.

Mais au total, on constate une progression de l'excédent commercial de la France à l'égard des PECO : Pologne, Hongrie, République tchèque, et Slovaquie (en 2003, selon le FMI et L'OCDE, cet excédent est de l'ordre de 2 milliards d'euros).

Ce qui est sur c'est que les PECO, s'ils maintiennent leur volonté de baisser la pression fiscale pour attirer de nouvelles entreprises, vont être très vite confrontés au besoin d'accroître les dépenses publiques pour financer des infrastructures, l'éducation, santé, transports etc.

C'est la raison pour laquelle le développement des « dix entrants » doit être une priorité essentielle, et passe par des fonds structurels, des coopérations renforcées dans de nombreux domaines doivent être recherchés.

A l'échelle des Nations, la déréglementation non accompagnée de contre-pouvoirs puissants, a aussi pour effets d'accroître l'inégalité dans la répartition des revenus et d'introduire de façon plus dramatique l'angoisse dans la conscience des salariés.

Le grand mythe mobilisateur d'un progrès technique et social bénéfique est inévitable est en train de s'écrouler.

C'est pourquoi l'harmonisation sociale n'est pas un leurre, elle doit voir le jour rapidement, et doit impérativement tirer les conditions sociales des salariés vers le haut.

Les bases d'une nouvelle régulation doivent être recherchées, et notamment en matière de fiscalité. La construction d'une Europe forte et solidaire prend aussi tout

son sens, de même qu'au niveau national, l'action des acteurs publics capables de promouvoir une stratégie et de valoriser les ressources et les moyens.

En plus, il faut que l'Europe prenne conscience à tous les niveaux, et que les Commissaires Européens, mais aussi tous les acteurs politiques de l'Europe comprennent le vote de rejet de la Constitution Européenne. Ce n'est pas un vote contre l'Europe, mais ce vote exprime de la part des citoyens une très forte forme de rejet de l'Europe très libérale.

Exemple : Bolkeinstein et sa directive, qui a fait tant de bruit quelques jours avant le vote sur le projet de constitution en France, et qui normalement devait être retirée.

On la croyait enterrée, mais la directive est revenue en force. Le texte menaçant les services publics et incitant au dumping social et fiscal a été voté en première lecture au Parlement européen, le 16 février, après un débat en plénière le 14.

Cette directive est une incitation pour les employeurs à installer leur siège dans les pays de l'UE où règne le moins disant social et fiscal, une moindre protection des consommateurs, et des normes environnementales et de santé publique minimales.

De ce fait, la directive accroît le risque d'un démantèlement du droit du travail. Le champ couvert par la directive est immense et conduira à la libéralisation à tous crins des services publics. Aucune différence n'est faite entre les services commerciaux et les services publics comme l'eau, le gaz, l'électricité, les services sociaux, le logement social, les services hospitaliers, qui seront soumis aux mêmes régimes du point de vue de la liberté d'établissement et la libre prestation.

Comme je l'indiquais précédemment le cas des sous-traitants faisant travailler en France des gens sous payés, même sans la directive ces situations existent. Mais si la directive services s'applique, elle va favoriser des situations de cette nature, ce texte légalise l'illégal.

Si le projet initial a été en partie amendé le danger est bien présent car il concerne les secteurs de la protection sociale, de l'éducation, de la politique sociale, de l'eau, de l'électricité, de la distribution du gaz, des transports tous demeurent concernés par la directive. Pire le principe du pays d'origine a été réintroduit, en effet, le PPO prévoit qu'une entreprise prestataire de services sera soumise à la législation et à la réglementation du pays de son siège (celui de son choix parmi les 25 Etats membres de l'UE) et non pas à celle du pays où elle exerce son activité.

Le parti socialiste français c'est battu pour faire entrave à ce projet néfaste, plusieurs points ont particulièrement été soulevés : remettre en cause le principe du pays d'origine et lui substituer les règles du pays de destination. Exclure du champ d'application les services d'intérêt général et des secteurs comme les services sociaux, ou le logement social et, enfin, supprimer les dispositions visant à la déréglementation des activités de services car de telles orientations viennent percuter notre modèle social et notre capacité à, demain, encadrer des activités de services, y compris dans le secteur marchand.

Maintenant que le texte est voté par le Parlement Européen, d'ici l'été, la directive sera examinée par le Conseil ou il y aura certainement des modifications, et donc il devrait probablement revenir en seconde lecture au Parlement.

Enfin, je pense que l'Europe pourra se sortir de la crise que si à l'échelle mondiale il y a une prise de conscience, le grand capitalisme devra forcément concéder du sociale, d'ailleurs à terme c'est toujours bon pour l'économie. Il faudra donc que des pays se dressent contre ce libéralisme ambiant. La France a commencé en rejetant massivement le projet sur la Constitution, mais le parti socialiste a un rôle à jouer tant à l'échelle Nationale qu'à l'échelle Européenne, en se montrant capable d'écouter le peuple, et en prenant conscience de ce qui se passe. Il faut construire un bon modèle fiscal et social, dans le cadre de la politique européenne.

Il est urgent d'agir les citoyens européens attendent des actes concrets, l'Europe ce fera avec les citoyens, pas en les opposants les uns contre les autres sur des règles de concurrence tant fiscale que sociale. Sinon il n'y aura pas de citoyen européen, pire on ira de plus en plus sur l'échelle du citoyen nationaliste, avec toutes les dérives possibles, que l'on constate malheureusement déjà un peu partout en Europe.